

Le conseil municipal se réunira à la mairie d'Exireuil le jeudi 5 mars 2026 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 février 2026.

II - Délibérations

- Aménagement des Grands Ajoncs – Validation de l'avant-projet définitif
- Aménagement des Grands Ajoncs – Demande d'aide au titre du CADS
- Aménagement des Grands Ajoncs – Demande d'aide au titre de la DETR / complément
- Aménagement de sécurité Rue de Chausseroi – Actualisation de devis

III – Délégation

Droit de préemption urbain

IV – Compte rendu du réunion(s)

V – Questions diverses

- Vente de bois sur pied

VI – Tour de table

le maire, Jérôme BILLEROT
le 28 février 2026



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Date de convocation : 28 février 2026

- Quorum : 10
- Élus présents à l'ouverture de la réunion : 13
- Quorum atteint

Présents : BILLEROT Jérôme, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, MANIAGO Anne-Sophie, PAPET Didier, SEIGNEURET Julien

Excusés représentés : DOMINEAU Samuel (ayant donné procuration à ECALE Alain), PROUST Isabelle (ayant donné procuration à VIVIER Sylvie)

Excusés : DECARSIN Mélanie, NERAULT Alizée, PROUST Fabien.

Monsieur le Maire présente les procurations réceptionnées en mairie :

- M. DOMINEAU Samuel donnant procuration à M. ECALE Alain
- Mme PROUST Isabelle donnant procuration à Mme VIVIER Sylvie

Désignation du secrétaire de séance : BELLÉCULLÉE Maryvonne

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2026 est arrêté et validé à l'unanimité des membres présents.

II – Délibérations

2026-03-01 – Aménagement des Grands Ajoncs – Validation de l'avant-projet définitif

Vu le projet d'aménagement des Grands Ajoncs ;

Vu la délibération 2026-02-01 attribuant la maîtrise d'œuvre à l'agence URBA 37 ;

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif de travaux et sollicite les élus afin de se positionner sur la suite à donner.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- valide l'avant-projet définitif et le détail estimatif quantitatif tel que présenté dans la notice jointe à la présente délibération ;
- confirme, si le projet abouti, le financement de ces travaux par autofinancement et aides (DETR, CADS).

2026-03-02 - Aménagement des Grands Ajoncs – Demande d'aide au titre du CADS

Vu le projet d'aménagement des Grands Ajoncs ;

Vu la délibération 2026-02-01 attribuant la maîtrise d'œuvre à l'agence URBA 37 ;

Considérant les intérêts de cet aménagement et notamment son aspect sécuritaire ;

Vu la situation de cette voie, dite « rue des Grands Ajoncs » qui est une route départementale en agglomération ;

Vu la délibération n°2026-03-01 validant l'avant-projet définitif ;

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- valide le dépôt d'une demande d'aide au Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre du « Contrat Ambition Deux-Sèvres » pour le projet d'aménagement des Grands Ajoncs ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à la demande ci-dessus mentionnée.

2026-03-03 - Aménagement des Grands Ajoncs – Demande d'aide au titre de la DETR / Complément

Vu le projet d'aménagement des Grands Ajoncs ;

Vu la délibération 2025-12-02 validant une demande d'aide auprès de l'État au titre de la DETR ;

Vu la délibération 2026-03-01 validant l'avant-projet définitif ;

Considérant l'évolution du projet (travaux d'aménagement et chiffrage) ;

Considérant que les services de la Préfecture ont sollicité un complément d'informations sur ce dossier ;

Monsieur le Maire sollicite les élus afin de l'autoriser à compléter et actualiser la demande d'aide DETR avec les éléments présents dans l'avant-projet définitif ainsi que le montant sollicité.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à compléter et à actualiser la demande d'aide DETR avec les éléments présents dans l'avant-projet définitif ainsi que le montant sollicité.

2026-03-04 - Aménagement de sécurité Rue de Chausseroi – Actualisation de devis

Vu le projet d'aménagement de sécurité situé rue de Chausseroi ;

Vu la délibération 2025-11-05 en date du 28 novembre 2025 validant le projet ;

Vu le devis du service d'eau potable validé pour un montant de 508,48€ HT ;

Vu l'actualisation de ce devis passant de 508,48€ HT à 513,57€ HT ;

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer ce devis actualisé.

III – Délégations

Droit de préemption : Monsieur le Maire présente l'unique demande réceptionnée depuis la réunion de conseil municipal du 27 février 2026.

N°03/2026

Nombre de décisions de ne pas préempter : 1

IV – Compte rendu de réunions

Communauté de Communes (Jérôme BILLEROT) : L'aide de 45 000€ auprès de l'AIMS est maintenue mais n'aura plus d'impact sur les collectivités qui bénéficiaient d'une réduction sur les travaux réalisés par leur intermédiaire. Cet organisme est actuellement en redressement judiciaire.

L'association « Aide en Créchois » située à La Crèche va être dissoute.

Le Fonds de Concours 2026 ne validera que des travaux réalisés cette même année. Le prochain conseil devra donc se positionner prochainement selon les travaux priorités en 2026.

Le SMC rencontre des difficultés car des collectivités ne souhaitent plus le principe du syndicat mixte « à la carte » (gestion des déchets, des rivières, de la gendarmerie et du gymnase de La Crèche). Elles souhaitent une compétence unique pour les déchets.

FIPE - Fonds d'innovation pour la Petite Enfance (Jérôme BILLEROT) : Ce projet est toujours en cours et les décisions, notamment budgétaires, seront à prendre par les nouveaux élus qui devront s'approprier rapidement ce dossier complexe.

IV – Questions diverses

Vente de Bois sur pied : Monsieur le Maire fait état des deux demandes d'achat de bois communaux.

au Bois des Demoiselles :	parcelle C110 pour la totalité par Monsieur Nicolas FABIEN de Clavé
au Bois Bertrand :	extrémité du chemin rural dit du Bois Bertrand par Monsieur Thierry BRECHOIRE d'Azay-le-Brûlé

Les élus valident ces ventes au prix déjà fixé par délibération n°2014-05-04 soit à 10€ le stère sur pied.

Tour de table :

Canalisation des eaux pluviales : Suite aux dernières intempéries, un point a été réalisé sur trois débordements récurrents.

- Le premier se situe à Saint-Avoid : même si une surveillance et un curage de fossé a été réalisé, la quantité d'eau provenant d'un champ drainé situé en amont à Saint-Avoid, est très importante et déborde sur la route départementale pour s'écouler au niveau de plusieurs habitations situées à La Martinière. Monsieur le Maire propose de canaliser ces eaux à travers un champ pour rejoindre une source présente dans ce lieu-dit. Le propriétaire du champ concerné est d'accord pour conventionner avec la mairie. Les travaux de canalisation sont estimés à 2 970€ HT pour un busage en diamètre 400 et 3 894€ HT pour un busage en 500 sur une longueur de 66 mètres.

- Le deuxième se situe à La Martinière : Des eaux pluviales de ce village sont canalisées mais un exutoire arrive au niveau d'une habitation et de l'eau s'infiltré dans la cave de celle-ci. Des travaux sont nécessaires afin de remédier à ce désagrément. Estimation : 1 540€ HT.

- Le troisième est situé au niveau du n°53 de la rue de Béchereau où une canalisation est présente depuis des dizaines d'années sans convention ni entretien. L'ouvrage traverse la totalité du terrain bâti (maison inhabitée actuellement) et évite à l'eau pluviale d'inonder les maisons voisines. Le débordement a été évité de justesse le mois dernier, mais la situation doit

évoluer. Monsieur le Maire va solliciter un devis pour entretien de la canalisation et proposer une convention avec la propriétaire du terrain concerné.

Rencontre avec le bailleur social : Monsieur le Maire va rencontrer prochainement le bailleur des 98 logements sociaux présents dans le bourg ainsi que la gendarmerie afin de faire le point sur certaines incivilités.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt heures et trente minutes.

Le secrétaire

le maire

